

Le soi-disant palmarès de la violence scolaire

L'hebdomadaire «Le point» a publié, juste avant la rentrée scolaire, un dossier présenté comme le «premier classement de la violence scolaire en France», à partir d'une base de données «Signa» alimentée par les chefs d'établissement qui signalent chaque incident. Le résultat fut sans surprise : record des ventes pour cet hebdo alors que la carte dessinée des établissements soi-disant les plus violents rejoint le plus souvent celles des collèges placés en ZEP.

Ces journalistes ont obtenu de l'Education nationale les données informatiques de Signa, mis en place en 2001, après avoir saisi la Commission d'accès aux documents administratifs puis le tribunal administratif. Le but de cet hebdo n'étant que de vendre le maxi de papier, les journalistes s'étaient limités à livrer des données brutes sans distinguer le niveau des violences (du lancé de boulettes, aux insultes jusqu'aux ports d'armes et violences aux personnes) et sans analyser les contextes.

Dans la foulée, notre grand quotidien régional «L'Union» a publié le palmarès de cette soi-disant «violence scolaire» pour les départements de la Marne, des Ardennes, de l'Aisne et de la Somme. Au fait, pourquoi le département de la Somme ? La réponse est simple : L'Union a un projet d'implantation dans ce département.

Mais cette démagogie journalistique aura au moins permis de faire connaître au grand public l'existence de «Signa». Avec 285 actes signalés (alors qu'aucun prof n'a été agressé, que le prof de français-latin stationne même sa voiture devant le collège sans problème) le collège Condorcet de Nîmes a décroché la palme de l'établissement le plus violent de France ! Cette palme devrait être attribuée à tous les enseignants (qui ont d'ailleurs été consolé par le ministre De Robien à la pré rentrée) qui ont fait remonter chaque jour à leur administration toutes les incivilités et ce cher principal qui a trouvé le temps d'utiliser chaque soir cette base de données «Signa», à moins qu'il ait fait faire ce travail à son Conseiller Principal d'Education.

Concernant la Marne, en connaissant les établissements scolaires du second degré, on peut être étonné par le contenu très flou et disparate des signalements. Et surtout, nous pouvons aisément nous apercevoir que certains établissements scolaires n'ont strictement rien signalé et nous ne pouvons que les féliciter de ne pas être tombé dans ce piège sécuritaire.

En fait, le zèle de certains principaux de collèges s'explique par leur recherche effrénée de moyens. Le classement de son établissement scolaire en zones d'éducation prioritaire (ZEP) a toujours été synonyme de moyens humains supplémentaires. Or, ces établissements sont désormais répartis en trois niveaux, du plus difficile (EP1) à celui appelé à sortir du système (EP3) en passant par la masse (EP2). Labellisés «ambition réussite», 249 collèges forment les EP1 et bénéficient de moyens supplémentaires. C'est ainsi que grâce à l'utilisation quotidienne de la base de données «Signa», certaines directions de collèges bien aidées par leurs équipes dites pédagogiques

Dans ce numéro :

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:

1 x 10 numéros : 6,10 €

1 x 20 numéros : 12,20 €

ABONNEMENT GROUPE:

Pour 2 x 10 numéros: 11,45 €

Pour 3 x 10 numéros: 16,00 €

5,35 € de plus par abonnement supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:

"La Galère - Le Chat Noir"

c/o EGREGORE

BP 1213

51058 Reims cedex

Supplément à Courant alternatif,
n° 162, octobre 2006
Com. Par. : 0610 G 86750
Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico
Imprimé par nos soins
Correspondance : Egrégore
BP 1213,
51058 Reims cedex
ISSN : 1951-1701

NI KÄRCHER NI CHARTERS !

Sarkozy veut 25 000 expulsions en 2006. Il peut bien expulser 25 000, voire 30 000 sans papiers. Et alors ? Ce n'est pas ainsi qu'il résoudra le problème de l'immigration dite clandestine. «*Dalla gunne ya mpaan kalle nga*» disent les Soninkés : «*mieux vaut travailler à l'étranger que mourir chez soi.*» Parce que les hommes et les femmes qui ont faim, qui ont peur - et parfois cumulent la faim et la peur - continueront de venir, de revenir, aucune police des frontières, aucun mur ne les arrêtera. Certains mourront en route, noyés,... du côté de Lampedusa, du détroit de Gibraltar ou d'ailleurs, mais ils viendront parce qu'ils n'ont pas d'autre choix, pour vivre, simplement pour vivre.

La circulaire du 13 juin 2006

Le 31 octobre 2005, Monsieur Sarkozy avait été obligé, sous la pression des écoles, de retarder les échéances une première fois en prenant sa circulaire reportant à la fin de l'année scolaire 2005-2006 l'expulsion des jeunes scolarisés et de leurs parents. C'était reporter l'ouverture de la chasse à l'enfant, pas y renoncer. Elle faisait suite au cas très médiatisé de Guy Effeye, Camerounais de 19 ans arrivé en France en 2001, élève au lycée Jacques-Feyder d'Epinay-sur-Seine. Guy Effeye était finalement libéré muni d'un titre de séjour d'un an. «*A titre exceptionnel et humanitaire*», précisait Sarkozy lui-même à la télévision.

La multiplication des «parrainages républicains» révèle l'opportunisme de certains élus à faire trop vite oublier que les actions qui ont été suivies de régularisations rapides ont été menées avant tout par des acteurs (parents, enseignants, habitants) déterminés, opiniâtres et qui ne s'en sont remis qu'à leur propre force d'opposition.

À l'approche du 30 juin, les mobilisations dans les écoles, les lycées, les collèges, les villes, les villages aussi, ont convaincu le ministre de l'Intérieur de lâcher du lest… Le 13 juin 2006, une circulaire de régularisation, basée sur 6 critères cumulatifs, est publiée :

- résidence habituelle en France depuis au moins deux ans d'au moins l'un des parents à la date de la publication;
- scolarisation effective d'un de leurs enfants au moins, en France, y compris en classe maternelle, au moins depuis septembre 2005 ;
- naissance en France d'un enfant ou résidence habituelle en France d'un enfant depuis qu'il a atteint au plus l'âge de 13 ans ;
- absence de lien de cet enfant avec le pays dont il a la nationalité ;
- contribution effective du ou des parents à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions prévues par l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ;
- réelle volonté d'intégration de ces familles, caractérisée notamment par, outre la scolarisation des enfants, leur maîtrise du français, le suivi éducatif des enfants, le sérieux de leurs études et l'absence de trouble à l'ordre public.

Si les 3 premiers critères ne laissent pas lieu à interprétation, les 3 derniers ouvrent la porte à l'arbitraire des préfectures (qui, rappelons-le, restent soumises aux impératifs démentiels et chiffrés d'expulsions fixés par le ministre, 25 000 pour 2006). Un médiateur est nommé…

Les terribles dangers des bulletins scolaires

L'objet même de cette circulaire de régularisation pose d'énormes problèmes en dehors de ceux qui sont habituellement dénoncés.

En effet, l'Etat français a régularisé des sans-papiers grâce à leurs enfants scolarisés ayant une bonne «intégration» et ayant de bons résultats scolaires. Donc, des sans-papiers n'ont pas été régularisés à cause de leur progéniture qui n'avait pas de bons résultats et/ou était indiscipliné à l'école !!

Cela entraîne nécessairement des traumatismes terribles dans les familles et surtout chez les enfants. Lors d'une permanence juridique, j'ai moi-même été témoin d'une scène où une mère reprochait à son même n'ayant pas de bulletins trimestriels montrables à la préfecture d'être éventuellement responsable de leur reconduite à la frontière ! Nous n'avons pas besoin d'être spécialiste en pédopsychiatrie pour comprendre les dégâts que cela peut engendrer chez un enfant qui risque de porter à vie cette culpabilité et cette honte. Heureusement, pour le cas présent, notre préfecture n'a pas demandé les bulletins trimestriels et s'est contentée de l'avis du chef d'établissement «sympa» sur ce coup.

Dans un tout autre registre, pour un autre cas, un prof de français de lycée a maintenu (malgré les pressions de ses collègues) son avis sur le bulletin trimestriel : «*Ne maîtrise pas la langue française*». Cette circulaire doit alerter tous les enseignants sur les conséquences que peuvent avoir certains de leurs «avis motivés» écrits sur les bulletins scolaire

Peu de dossiers éligibles

Environ 30 000 dossiers sont déposés (mais il semble que les Préfectures aient comptabilisé des demandes de régularisation non basées sur cette circulaire). Le nombre de dossiers éligibles fond rapidement et Sarkozy annonce, le 24 juillet, lors d'une réunion «d'harmonisation» avec les Préfets, qu'environ 6 000 familles seront régularisées. Oser annoncer, avant même leur examen, que 70 % des dossiers seront refusés, c'est un système de quotas. Cela signifie pour des milliers de familles, qui ont posé leur demande dans le cadre de la circulaire du 13 juin, de rester dans le non-droit et l'angoisse quotidienne, désormais fichées. Le ministre de l'Intérieur accuse RESF de «démagogie» et «d'irresponsabilité». Le «médiateur» Arno Klarsfeld définit le non-régularisable type comme «*quelqu'un qui arrive avec un enfant de 15 ans, l'inscrit tout de suite au lycée, et qui fait chat perché vous ne pouvez plus me toucher*».

Concernant les personnes ne s'étant jamais signalées en Préfecture et ne faisant l'objet d'aucune décision de refus de titre de séjour ou de mesure de reconduite à la frontière, il semblerait que d'après les instructions ministérielles, les dossiers de ces personnes seraient examinés à la fin et après toutes les autres personnes pour lesquelles des mesures de reconduite ou des décisions de refus de séjour avaient été prises.

Les exclus de la circulaire

Ont été exclus de la circulaire :

- les étrangers ayant un conjoint en séjour régulier sur le territoire français :

  S'agissant des personnes mariées, elles doivent passer par la procédure de regroupement familial soit en retournant dans leurs pays d'origine soit par un regroupement familial sur place.

  Concernant les personnes vivant avec un étranger en séjour régulier sur le territoire français, elles rentrent dans le champ d'application des dispositions de l'article L313-11 alinéa 7 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile.



  Le médiateur pouvait être saisi s'il y avait une absence de ressources dans le cadre d'une demande de regroupement familial ou des problèmes médicaux d'enfants ou de conjoints pouvant justifier une régularisation. Mais il fallait mettre en valeur l'intégration de ces couples et la scolarité des enfants…

- ***les milliers de jeunes entrés entre 13 et 18 ans pour rejoindre leurs parents (ou l'un d'eux) régulièrement établis en France mais que les conditions draconiennes mises au regroupement familial empêchent de vivre légalement auprès de leur famille. Non expulsables pendant leur minorité, ils vivent comme des garçons et des filles comme les autres qui étudient, font du sport, ont des copains… et qui deviennent brutalement sans papiers à 18 ans. Entrés hors regroupement familial, pas de papiers. Dehors. Ils sont ainsi probablement plusieurs milliers (5 000 ? 10 000 ?) à s'être rêvé une vie et un avenir dans le pays de leurs parents et condamnés à l'exil ou à la clandestinité. Pourchassés.***

  La circulaire ignore les cas (peu nombreux mais humainement très douloureux) des mineurs isolés qui, pris en charge par l'ASE après l'âge de 15 ans, se retrouvent pour beaucoup sans papiers à leur majorité. Pourchassés.

- les personnes munies d'un titre de séjour même précaire (autorisation provisoire de séjour dans le cadre de demande d'asile, autorisation provisoire de séjour pour soins…)
- les personnes titulaires d'autorisations provisoires de séjour suite à une annulation d'une mesure de reconduite à la frontière ou dans le cadre d'une demande d'asile et les personnes pour lesquelles des procédures suspensives sont engagées, sauf si elles se désistaient au préalable de leur demande en cours pour pouvoir solliciter l'application de la circulaire du 13 juin 2006.

  Certaines Préfectures ont exigé, lorsqu'une personne a contesté une décision de refus de titre de séjour (procédure non suspensive), qu'elle se désiste de la procédure en cours.
- le lien de l'enfant avec le pays d'origine : ce critère n'est pas rempli lorsque se trouvent toujours dans le pays d'origine l'un des deux parents, ainsi que des frères et sœurs très proches en âge.

La chasse aux enfants est ouverte

Rapidement, Sarkozy a voulu faire des exemples, en renvoyant quelques jeunes majeurs (Abdallah Boujraf vers le Maroc, Aminata Diallo et Aminata Sambou vers le Mali et Jeff Babatunde Shittu vers le Nigeria) et quelques familles (une famille roumaine de Châteauroux et son fils Nino Naescu le 12 juillet et la famille Kostyuba, ukrainienne avec un enfant Vladislav, 3 ans1/2, en août). Des reconduites à la frontière ont pu être évitées par des interventions dans les aéroports (avec l'aide de la CGT et de SUD).

Symbole de la lutte pour les enfants de sans papiers scolarisés, Barbe Makombo (la mère de Rachel et Jonathan qui s'étaient enfuis pour bloquer l'expulsion de leur mère) est menacée de n'être pas régularisée. Décision personnelle, semble-t-il, de Monsieur Klarsfeld qui n'a pas hésité pour justifier sa volonté d'expulser Barbe et ses enfants, à colporter des ragots trouvés dans les poubelles et à en exhiber le contenu comme un trésor.

Le 11 septembre, à Chartres, des policiers sont entrés dans une école maternelle pour arrêter un enfant dont les parents «sans-papiers», harcelés depuis des mois, étaient détenus au même moment au commissariat, dans le but évident d'expulser toute la famille. Ils n'ont pas trouvé l'enfant.

Nicolas Sarkozy annonçait le 18 septembre que 6.924 parents (donc environ 3.462 familles) sans papiers d'enfants scolarisés avaient été régularisés, un «chiffre exact» et «final» selon le ministre de l'Intérieur («*C'est le chiffre final puisque, maintenant, la circulaire est terminée - son délai est expiré -, nous en revenons à la procédure dite normale*»). Or beaucoup de familles n'ont pas encore été convoquées. D'autres n'ont toujours pas reçu de réponses.

Dans la Marne, sur 35 dossiers recensés, 16 pour la Préfecture entraient dans les critères de régularisation et il y eut 4 élus ! Dans les Ardennes, sur 7 dossiers éligibles, 2 ont fait l'objet d'une régularisation !

La mobilisation de RESF, des associations, … a été maximale. Elle continue de plus belle, maintenant que les résultats sont connus. Car il n'y aura pas de moratoire cette année. «*Les familles ont été prévenues, leur dossier a été épluché*, *elles savent que leur avenir n'est pas en France. Il n'y a donc aucune raison de suspendre les départs jusqu'au mois de juin. Il faut être cohérent.*» déclarait Arno Klarsfeld au Figaro du 15 septembre 2006.

Sur Reims, un RESF s'est créé début septembre, un autre est en voie de création à Châlons en Champagne. 10 des 12 déboutés de la circulaire sont connus. Une famille est en voie de régularisation. Une autre a reçu un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière, alors qu'un recours est en cours en vue de l'obtention du statut de réfugiés. Une autre a été déboutée de la régularisation le 22 septembre, alors qu'elle était convoquée le 29 septembre pour compléter son dossier ! Deux autres familles, en France depuis 9 et 19 ans n'ont pas été régularisées. Une douzaine d'enfants sont dans l'angoisse… Une pétition pour faire connaître ces cas circule (1).

Et comme le dit SUD éducation, est posée la question d'un système économique mondial qui considère chaque individu comme une «ressource» humaine à son service, qui exclut, discrimine et aggrave les scandaleuses inégalités de développement et de répartition des richesses entre le Nord et le Sud. Quand la politique, à l'échelle mondiale, aura combattu réellement les déséquilibres économiques et sociaux, quand la politique aura combattu toutes les formes d'oppression et permis la libre circulation des personnes, alors il n'y aura plus de sans papiers.

OCL Reims, le 10 octobre 2006

RESF

Le réseau Education Sans Frontières est né officiellement le 26 juin 2004, suite à la lutte pour la régularisation d'élèves et de parents d'élèves sans papiers que des lois iniques menaçaient d'expulsion, menée par les personnels (des enseignants issus de l'extrême gauche étant souvent les déclancheurs), les parents et les élèves d'établissements scolaires de la région parisienne. Mais c'est surtout le cas de Guy Effé qui l'a mis sur le devant de la scène. Suite à la circulaire, N. Sarkozy, relayé par son médiateur, A. Klarsfeld accusent RESF d'être démagogique et irresponsable, en ayant fait sortir du bois des sans papiers alors non connus des services des préfectures. D'autres accusent RESF d'être irresponsables en ne s'occupant que des familles ayant des enfants scolarisés, divisant ainsi le mouvement des sans papiers.

Mais pas une école, pas un quartier, pas un village, pas une ville, pas une association de parents qui n'y fassent référence. Comme le font des militants de la CNT-Education, on peut s'interroger : «*d'où a surgi cette force du Réseau ? A la rentrée 2005, les médias firent une large place à la mobilisation autour de Guy Effé. Les enseignants, les parents et les élèves de son lycée se rendent devant le centre de rétention, envahissent le Tribunal Administratif. Guy n'est pas expulsé. La force du mouvement est là : enseignants, élèves et parents agissent ensemble, loin des Conseils d'Administration et des Conseils d'Ecole où traditionnellement, parents et enseignants sont condamnés à jouer des partitions écrites à l'avance... (…) Les associations de parents qui n'échappent pas à la désaffection des urnes en général, ont trouvé là le levier d'une action commune parents/enseignants et parents-élus/parents-tout-venant. La plupart d'entre eux exercent des professions qui leur permettent d'intervenir rapidement en cas d'urgence. Ils maîtrisent les outils de communication. La dynamique de ces liens est énorme. C'est celle qui a initié le mouvement de solidarité en cachant des enfants, en hébergeant des familles pour empêcher des expulsions* (la pétition *Nous les prenons sous notre protection* a recueilli à ce jour a recueilli plus de 120.000 signatures) *; celle qui a retissé des liens sociaux disparus depuis longtemps au sein des quartiers ; celle que l'on connaît aujourd'hui, avec des milliers de collectifs à travers la France ; celle encore qui a maintenu un réseau d'alerte cet été pour empêcher les expulsions ; celle, enfin, qui a acculé le ministre de l'Intérieur, par deux fois, à recourir à des circulaires. Car il a bien fallu encadrer un mouvement qui risquait à plusieurs reprises de devenir incontrôlable donc dangereux ... pour les autorités ! RESF a empêché les «charters» de parents d'élèves et de jeunes majeurs annoncés pour l'été. Malgré l'acharnement du ministre de l'Intérieur à l'encontre de Jeff, d'Abdallah et de quelques autres,*

LE FICHAGE DES ENFANTS A L'ECOLE

Au cours des deux dernières années scolaires, un nouveau système de saisie et de gestion informatique de données concernant les élèves des écoles maternelles et élémentaires, a été mis en place et expérimenté dans plusieurs départements-pilotes dont la Marne.

Il s'appelle « Base-élève »

Au cours de cette année scolaire, il sera étendu à plus de la moitié des départements, avant d'être généralisé à tout le pays en septembre 2007.

Le fonctionnement du système est le suivant : La famille remplit une fiche papier composée d'une partie « état-civil » de l'enfant et des parents (ou responsable légal). Qui contient :

- Les identités, les adresses, les numéros de téléphone domicile/ portables / travail, professions des parents.
- Mais aussi les «origines géographiques de l'enfant» (pays d'origine, date d'arrivée en France).

Ces données sont saisies par le Directeur de l'école.

Mais ce n'est pas tout. A cela s'ajoutent deux autres volets : Un volet « Cursus scolaire » comportant :

- Des éléments de la scolarité actuelle de l'élève dont l'absentéisme signalé, mais aussi langue vivante, langue et culture d'origine.
- Des informations périscolaires (cantine, études, garderies…)
- Des informations sur la scolarité antérieure.

Enfin, le dernier volet concerne les «besoins éducatifs» de l'enfant qui jusqu'ici restaient confidentielles : suivis RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), projet d'accueil individualisé, etc.

Toutes ces données (familiales, sociales, scolaires, origine, ..) seront transférés par les directeurs d'école à l'Inspecteur de l'Education Nationale de son secteur, à l'Inspection Académique, puis au Rectorat, pour terminer, via Internet, dans un fichier national. A noter, et là cela rejoint le projet de loi sur la «prévention de la délinquance», que certaines de ces données seront transmises au Maire de la commune qui pourra ainsi, si ce projet de loi passe, demander des sanctions (amendes, suppression ou suspension des allocations familiales).

Alertés, des responsables syndicaux de syndicats enseignants du premier degré en rigolent ! Ce serait, paraît-il, sécurisé. Au niveau national, seul le syndicat SUD des Pyrénées Orientales a pris conscience de ce fichage et de ses conséquences pour, entre autre, les enfants scolarisés de parents sans papiers. Ce syndicat a été relayé par la section de Toulon de la Ligue des Droits de l'Homme. ET C'EST TOUT !

Question sécurisation, il y a bien des questions à poser : Chaque directeur d'école n'a accès qu'aux données personnalisées des élèves de son secteur, de même pour l'inspecteur dont il dépend. Quant à l'Inspection Académique, elle aura accès aux données des élèves du département. Le rectorat et le ministère n'auront accès qu'à des données anonymées centralisées à Orléans dont l'anonymat pourra être levé en fonction des besoins de l'administration, y compris préfectorale. Nous voilà rassurés !

En y regardant de plus près, on s'aperçoit que l'adresse fournie par les parents sera vérifiée par la mairie et… la fiche ne peut-être validée que s'il y figure la nationalité de l'enfant et des parents.

L'Education nationale est donc en train de bâtir l'outil permettant déjà de repérer les élèves scolarisés dont les parents sont sans papiers et qui font tant de bruits depuis plus d'un an. A ce sujet, l'Inspecteur de l'Académie des Pyrénées Orientales ne s'en est pas caché en dé-

Social

Fin août, 52 .506 Champardennais étaient considérés comme demandeurs d'emploi, immédiatement disponibles. Soit 5.145 de moins qu'il y a un an. Le plus bas niveau qu'ait connu la région depuis cinq ans. Sur un an, le chômage a nettement reculé dans la région mais moins qu'en France : -8,9 % contre -10,3 %. Ce sont la Marne et l'Aube qui profitent le plus de l'embellie. Les Ardennes connaissent une baisse plus modérée (- 7,9 %), tout comme la Haute-Marne (- 5,5 %). La baisse est davantage sensible chez les jeunes et chez les hommes. L'évolution restant moins favorable chez les femmes et les plus âgés. En ce qui concerne les offres d'emploi, contrairement aux autres régions où le volume progresse en moyenne de 3,3 %, elles baissent de 1,7 % par rapport à août 2005.

Après 15 mois de baisse consécutifs, la Picardie a connu une hausse le mois dernier de 0,4 % du nombre de chômeurs, essentiellement des femmes. Elle compte aujourd'hui 79.442 demandeurs d'emploi. Le recul de chômage sur un an reste à - 9,1 % en Picardie, ce qui est moins marqué que la moyenne nationale (-10,2 %). Le taux de chômage en Picardie se stabilise à 10,1 % de la population active alors que le taux français est de 9 %. Les offres d'emploi connaissent une progression annuelle de 7,2 %.

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- En janvier dernier, ils étaient encore 105 salariés au sein de l'entreprise TASQ (**Teintures et apprêts de Saint-Quentin**). Quelques mois plus tard, ils sont quarante de moins dans cette usine de textile saint-quentinoise. On parle encore de quatorze suppressions de postes supplémentaires, «*sans compter les cinq salariés protégés qui attendent toujours la décision de l'inspection du travail pour savoir s'ils seront licenciés*». Une réunion de CE extraordinaire est programmée. A l'ordre du jour, des suppressions de postes , et une réduction de certains acquis comme la participation à la mutuelle par l'entreprise ou une réduction du prix des horaires de nuit représentant en tout une baisse de 12 % du salaire. En redressement judiciaire depuis le début de l'année, l'entreprise a déjà évité une fermeture il y a quelques mois. Les salariés pensaient être enfin fixés sur leur sort le 5 juillet prochain, date d'un nouveau passage au tribunal de commerce mais ils ont récemment appris que la date de l'audience avait été repoussée.

- L'offre de rachat de la société **Transports Bourdon**, en redressement judiciaire depuis juillet 2005, a été présentée au tribunal de commerce, lequel donnera sa décision fin juin. Pour le site de **Fontaine Notre-Dame** qui emploie 72 salariés, le repreneur potentiel, De Rijke, ne reprendrait que 43 d'entre eux,



Lutte à Glaverbel

licenciant 29 personnes. Le tribunal de commerce d'Amiens examinera également la reprise par De Rijke d'une autre filiale de la société, STDL Bourdon.

- Le tribunal de commerce de Reims a ordonné la cessation définitive d'activité de la compagnie aérienne à bas prix **Air Turquoise** et le licenciement de ses 29 salariés. La liquidation judiciaire avait été prononcée le 19 juillet. La compagnie s'était installée fin juin sur l'Europort de Vatry, après son départ précipité de Reims-Bétheny en raison de la fermeture de l'aérodrome rémois, autrefois géré par la CCI de Reims-Épernay. Après la liquidation, les juges avaient accordé à Air Turquoise une prolongation d'activité jusqu'au lundi 31 juillet afin de permettre à d'éventuels repreneurs de se manifester. Mais de candidats au sauvetage, il n'y en eut qu'un seul déclaré. En l'occurrence, la société ILMP, autrefois chargée de la maintenance en ligne de l'unique ATR 42. d'Air Turquoise ! Au lendemain de la date limite de dépôt des propositions de reprise, fixée au 27 juillet, ILMP avait envoyé un fax en catastrophe à l'administrateur judiciaire de la société, Me Jean-François Mace, chargée de recueillir les offres. Le projet d'ILMP était d'enrichir la flotte et l'offre d'Air Turquoise (Marseille, Nice, Toulouse, Bordeaux, Londres) de vols vers le Maghreb et le Machreq. Malgré son caractère tardif, le tribunal de commerce a accepté de se donner deux jours supplémentaires pour examiner le dossier. L'offre a finalement été jugée «*irrecevable eu égard aux exigences de la loi quant au prévisionnel d'exploitation et à la capacité de financement*». L'échec d'Air Turquoise marque la disparition de la deuxième compagnie à bas prix sur la Champagne-Ardenne en moins de deux ans, après la défection de Ryanair fin 2004.

- Le tribunal de commerce de Paris a prononcé, le 4 juillet, la liquidation judiciaire de **Sarreguemines Bâtiment**, c'est-à-dire la **Faïencerie de Vitry-le-François**, où 250 salariés produisent des cuvettes de WC, bacs de douches et autres éléments sanitaires en grès et en porcelaine. L'activité peut encore se poursuivre trois mois, suivis d'une nouvelle période de trois mois. Les problèmes rencontrés par la Faïencerie, ou plutôt la façon dont les patrons entendent garantir leurs profits, ont amené en décembre 2001 un dépôt de bilan et un «plan de continuation» prononcé en septembre 2003.
Aujourd'hui, après près de trois ans de «continuation», la direction de l'usine explique que les 88 licenciements et la fermeture de plusieurs unités n'ont pas suffi à rétablir l'équilibre financier de l'usine. Mais il faut dire que FSDV

continue de facturer loyers et redevances tandis qu'il s'est débarrassé du problème du passif sur les repreneurs. Comme c'est souvent le cas, ceux-ci agissent de telle sorte qu'ils dégagent les principaux actionnaires de leurs responsabilités. Et ainsi, la famille Fénal a même réussi à ne pas payer les licenciements provoqués par son propre dépôt de bilan.
Après trois mois d'âpres discussions, l'entreprise a été officiellement reprise par le fabricant égyptien LECICO, qui s'était déjà mis sur les rangs il y a trois ans. 5e mondial dans la céramique sanitaire, la société égyptienne emploie 3000 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de 150 millions de dollars. Pour autant, cette reprise ne se fait pas sans concession, puisque 97 salariés viennent de recevoir leur lettre de licenciement : 27 préretraites, FNE (fonds national de l'emploi), 35 départs volontaires et 35 licenciements secs.

- Le tribunal de commerce de Châlons, par une décision du 29 août dernier, a placé la société **SAMPI**, entreprise de peinture industrielle et ravalement, en liquidation judiciaire. Celle-ci compte une quarantaine de salariés, entre les ouvriers de terrain et le personnel de bureau. Ces salariés ont appris qu'ils ne reprendraient pas le travail le 4 septembre. Mais la décision du tribunal de commerce prévoit toutefois une poursuite d'activité jusqu'au 30 septembre pour achever deux des chantiers en cours, à Guignicourt et Connantre. «*On nous a demandé de rapatrier l'ensemble du matériel et tout a été mis sous scellés. Mais il va falloir faire le choix des personnes qui poursuivent ce travail*». Pour tous, la priorité reste la même : «*On veut qu'on nous paye notre dû ! Si on a un préavis et une prime de licenciement, ça ira*». Un représentant des salariés a été élu. «*Nous attendons maintenant la convocation avec le médiateur pour en savoir plus*».

- La société **Glaverbel**, implantée à **Donchery**, spécialisée dans la fabrication des vitres latérales pour l'automobile, qui emploie 122 salariés devrait fermer ses portes dans des délais relativement court. La procédure de fermeture du site devait être lancée dès le 13 septembre. «*Glaverbel fera le maximum pour tenter de reclasser la totalité du personnel*». «PPG, le plus important verrier des Etats-Unis, a préféré miser sur la Slovaquie et la Tchéquie où ils trouvent beaucoup plus d'avantage. Une fois encore, nous faisons les frais de la délocalisation à outrance. Aujourd'hui, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que ce sont 122 familles qui vont trinquer. Nous n'avions vraiment pas besoin de ça dans les Ardennes. C'est catastrophique, je n'ai pas d'autre mot». La production a maintenant cessé depuis un mois chez Glaverbel. Les salariés ont cependant touché leur salaire de septembre. Suite à l'annonce de la fermeture de leur usine, les 122 salariés de Glaverbel, spécialisée dans la fabrication de vitre latérales pour le marché automobile, ont décidé de bloquer l'accès du site de Donchery aux camions. «*Afin d'éviter que l'on soit dépouillé de nos outils*». Les 122 salariés ont décidé de maintenir le piquet de grève jusqu'à ce que «*les procédures de licenciements soient achevées*».

- **Visteon à Charleville-Mézières**, c'est aujourd'hui 1.003 salariés en CDI et 200 intérimaires. L'annonce, au cours d'une rencontre informelle avec des représentants syndicaux, par le directeur de Visteon Europe, d'un plan possible de 577 suppressions d'emplois à l'horizon 2008 sur le site ardennais a donc fait l'effet d'une douche froide. Parmi les 577 emplois menacés, sont comptabilisés les 200 intérimaires dont la mission ne serait pas renouvelée et 80 départs «naturels» (retraites). Resterait néanmoins un total de 297 licenciements. 340 postes devraient finalement être supprimés d'ici 2008. Des salariés se sont mis spontanément en grève.



- **Bellevret SA** avait déposé son bilan en juin dernier. L'entreprise, qui compte 64 salariés dont 13 à Givet, unité spécialisée dans la fabrication de bennes et de conteneurs. Lors de la réunion extraordinaire du comité d'établissement, qui s'est tenue au siège de la société dans le Jura, la direction a confirmé la mise en place d'un plan de restructuration qui sera marqué par la fermeture de l'unité de **Givet** et le licenciement des 13 salariés. Au total, dans le groupe, la société devrait se séparer de vingt-quatre personnes. Par ailleurs, le personnel signale que les salaires du mois d'août n'ont pas été versés.

- Fin septembre, au comité central d'entreprise du groupe **Saint-Gobain Emballage**, les mesures prises dans le cadre de la restructuration de **la verrerie de Cuffies (02)** ont été révélées : la fermeture d'un four sur trois et 118 suppressions d'emplois à court terme. Le but poursuivi par le groupe Saint-Gobain : se dessaisir de l'industrie verrière au profit d'un recentrage sur les activités liées au bâtiment et à la distribution. Dans cette attente, «*la direction veut rendre la mariée plus belle en rendant l'usine plus attirante aux yeux d'éventuels repreneurs !*». A terme, les effectifs vont baisser à 198 personnes. Les 118 suppressions de postes toucheront 88 ouvriers, 26 salariés de la maîtrise et 4 cadres. Les suppressions d'emplois toucheraient les 50 intérimaires et la moitié des 70 sous-traitants.

- Annoncée par le directeur du **site d'Haussimont de la féculerie Avebe**, le 14 septembre dernier la procédure de reprise devrait aboutir à la signature d'un contrat de vente le 31 octobre prochain. Face à la bonne volonté des planteurs de pommes de terre de pérenniser l'emploi à la féculerie d'Haussimont, plus de 80 % des salariés de l'usine ont décidé de ne pas mettre à exécution leur menace de grève lancée le même jour. «*Le mouvement de grève reprendra, immédiatement si nous n'obtenons pas de réponse concrète dès le 31 octobre*».

- La procédure est lancée depuis le 24 septembre. **L'Intermarché** du haut **de l'avenue Jean-Jaurès à Reims** va fermer. Les 14 salariés restant vou-

draient des engagements écrits sur leur reclassement. «*La prime de mobilité doit être négociée au cas par cas. Au titre de la reconnaissance du travail accompli, nous voulons une prime de licenciement pour tout le personnel équivalente à un an de salaire, indemnités de licenciement comprises. A cela s'ajoute le maintien de la mutuelle en fonction de la durée d'indemnisation des salariés ; un 13e mois complet et le paiement du préavis pour ceux qui refuseraient la convention de reclassement personnalité.*». En lieu et place de l'Intermarché, il est prévu d'ouvrir un hard discount maison à l'enseigne Netto. Mais avec trois à quatre personnes.

Grèves et arrêts de travail

- Une augmentation générale des salaires de 5 %. Voilà ce que réclament les employés de la plate-forme **SAF Air Liquide, installée à Vatry**. Une cinquantaine de salariés, soit 90 % du personnel d'après les grévistes, ont cessé le travail et installé un piquet de grève à l'entrée de l'entreprise, bloquant ainsi toute activité. Ce mouvement fait suite à l'échec des négociations sur les salaires, qui se sont tenues en mars dernier. La plupart des salaires sont juste au-dessus. Au troisième jour de grève, la direction de l'entreprise a envoyé un huissier de justice sur le piquet de grève afin de faire constater le blocage du site. D'après les grévistes, la direction aurait fait une proposition aux salariés, portant sur une augmentation du panier repas, un plan de promotion pour 87 % des effectifs, une prime de transport revalorisée et une augmentation de 5 % du Smic. Les grévistes ont refusé la proposition, réclamant une augmentation générale des salaires de 5 %. «*Après six jours de grève, nous avons obtenu de la direction que les salaires soient augmentés*». Toutefois, cette revalorisation est bien en dessous des réclamations des salariés. Le salaire minimum s'élève donc à 1.322 euros. Pour les salaires de 1.322 à 1.400 euros, une augmentation de 3 % sera effectuée. Et les salaires de 1.400 à 1.500 euros seront augmentés de 2,5 %. L'accord trouvé concerne 87 % du personnel.

- Un mois, jour pour jour. C'est le temps qu'aura duré la grève à **l'usine de déshydratation d'Aulnay-aux-Planches**. Les salariés ont décidé de reprendre le travail. Le bras de fer n'est pas pour autant terminé. En deux demi-journées de négociations, les discussions ont néanmoins avancé. En particulier sur l'un des principaux points de divergence, l'augmentation conventionnelle des salaires. Les conséquences d'un mois de grève ? Elles sont encore difficiles à évaluer. Les salariés en grève, fatalement, ont du mal à digérer la perte de revenus. Les agriculteurs adhérents d'APM ont trouvé des solutions alternatives pour écouler leur luzerne : fabrication de foin, déshydratation dans d'autres usines ou encore, très récemment, mise à disposition de luzerne sur pied pour des éleveurs. Les comptes seront faits plus tard. Il ne fait nul doute que, de part et d'autre, une grève d'un mois laissera des traces. Les principaux points accordés sont le blocage des dimanches et jours fériés à 200 %, des indemnités de transport et des indemnités d'astreintes. «*En ce qui concerne les salaires, ceux qui correspondent à la convention collective subiront 100 % d'augmentation, ceux qui sont supérieurs à la convention verront 55 % d'augmentation*». Les salariés ont également obtenu que les heures de nuit soient calculées au 5/9e du tarif horaire du Smic contre 5/7e actuellement. «*Quand le Smic augmentera, nous bénéficierons de 55 % de cette augmentation pour le calcul de ce tarif de nuit. Toutes ces négociations sont valables uniquement pour le site d'Aulnay. Les sites d'Anglure, Pleurs et Montépreux bénéficieront de l'accord pris sur les primes exceptionnelles d'ancienneté*». Quant à Montépreux, il gagne également l'accès à la prime d'intéressement, actuellement en place dans les trois autres sites.

- Le mouvement de grève aux Tur (Transports urbains rémois) a été très suivi. Selon la CGT, 80 % du personnel était en grève le 15 juin au matin et 90 % l'après-midi. Les salariés se sont réunis en assemblée générale et ont décidé de poursuivre leur mouvement. Le personnel gréviste a voté, à l'unanimité, un nouveau préavis de grève pour le mercredi 21 juin.

- **Le centre de distribution de La Poste, à Crouy près de Soissons**, était en grève, avec, un taux de 80 % de grévistes sur un total d'environ 55 facteurs. Il s'agissait de s'opposer au projet «Facteur d'avenir» mis en place par La Poste au niveau national. Avec une «*réorganisation des distributions en équipes*», qui «*s'auto-remplacent, s'auto-gèrent, s'auto-exploitent et s'auto-promotionnent*», la CGT considère que la direction souhaite «*diviser pour mieux régner*» et amplifie «*l'industrialisation du courrier*» et sa «*logique productiviste*».

- 70 % **des facteurs** ont observé un mouvement de grève **à Sedan**. Tous demandent la suspension du projet de réorganisation du service de tri lié à l'arrivée d'une nouvelle machine : «*La trieuse automatique n'est pas attendue avant le mois de mai, mais dès ce lundi, le nombre de facteurs devait passer de 48 à 43, soit 41 heures de travail hebdomadaire au lieu de 38, avec une charge plus lourde et des tournées plus longues pour chacun*». Cette nouvelle organisation (5 suppressions d'emplois) ne met en avant que des chiffres d'un comptage prévisionnel. Le personnel refuse donc cette réorganisation uniquement basée sur des chiffres virtuels futurs et demande le gel de celle-ci jusqu'à justification des comptages annoncés. Après 3 jours de grève, l'ensemble



du personnel gréviste a accepté de reprendre le travail estimant que les propositions de la direction étaient satisfaisantes. «*Ils ont accepté de nous rajouter deux positions de travail, c'est-à-dire deux tournées supplémentaires. Ils vont également faire appel à des contractuels pour écouler le volume de courrier accumulé. Tous les dépassements d'horaires seront payés jusqu'au 19 décembre - date de la mise en place du nouveau schéma d'organisation -, et nous recevrons également le renfort d'agents pour nous apprendre le nouveau fonctionnement du centre de tri*».

- Prime menacée et manque de personnel. Les manipulateurs radio **de l'institut Jean-Godinot de Reims** ont décidé de se mettre en grève. Une prime de 200 euros qui leur était accordée à cause de leurs conditions de travail difficiles doit être ramenée à 100 euros cette année pour certainement disparaître définitivement dans un an.

- La majeure partie des salariés **d'Etirex-Chromalox à Noyant-et-Aconin** était en grève hier pour réclamer, notamment, une hausse des salaires. Au cœur des revendications, l'augmentation des salaires de 3 % ; l'ouverture des discussions pour la prime d'intéressement ; la hausse de la prime de vacances de 380 euros aujourd'hui (minimum prévu par la convention collective métallurgie) à 500 € et le paiement du lundi de Pentecôte. La direction a proposé une revalorisation de 1 % par an des salaires sur 5 ans et une augmentation de 1 % sur le mérite.

- Trop d'accidents du travail, trop de licenciements, des salaires insuffisants, le tout dans un mauvais climat social, «*les gens préfèrent démissionner*» : hier, l'entrepôt «Fruits et légumes», treize employés sur les seize, accompagnés, à titre de solidarité , d'une trentaine d'autres employés de la **Scapet à Saint-Martin-sur-le-Pré**, ont tenu une nouvelle journée de grève. «*Il y a déjà eu quarante licenciements depuis l'arrivée du nouveau directeur*». «*L'entrepôt est trop petit. Les accidents arrivent régulièrement à cause du tire-palette. Il ne laisse pas de liberté de manœuvre avec les appareils*». Surtout ils demandaient «*que cessent les pressions des responsables*».

- Les 25 salariés de l'unité de production (sauf un) du **champagne GH Martel à Epernay** ont grève en pleines vendanges. En cause : prime et salaires. «*Nous réclamons une prime d'assiduité mensuelle de 200 € par salarié de l'Union économique et sociale et une augmentation de 10 points du coefficient hiérarchique pour chaque salarié de l'UES*». Les salariés ont décidé de bloquer l'envoi de marchandises (mais pas l'approvisionnement) et de poursuivre la grève jusqu'à la date à laquelle une rencontre est prévue avec la direction.

Suites conflits et licenciements

- Nouvelle victoire juridique pour les anciens de **Cellatex à Givet** : la cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par le liquidateur de l'usine. Elle vient de donner gain de cause aux 160 salariés licenciés abusivement à la fermeture de l'usine textile en juillet 2000. Les ex-Cellatex n'auront pas à rembourser les 4,8 millions d'euros de dommages et intérêts touchés à la suite des décisions des prud'hommes de Charleville et de la cour d'appel de Reims. Les Cellatex ont touché entre 30.000 et 35.000 euros en moyenne en fonction de l'ancienneté, soit entre 12 et 36 mois de salaires. «*On est encore 80 au chômage. On a beau mettre des millions dans des cellules de reconversion, s'il n'y a pas d'emplois dans la Pointe, les licenciés restent sur la touche. Où sont les 600 emplois dans les quatre ans à venir, promis au moment de la fermeture ? Où en est la dépollution du site ?*». La décision de la cour de cassation est importante à double titre : elle confirme qu'un protocole de fin de conflit ne remplace pas un plan social et elle réaffirme que l'intervention des pouvoirs publics ne dédouane pas l'employeur de ses obligations.

Guerre urbaine à Sissonne (Aisne)

Créé en juillet 1896 près d'une ancienne colonie de déportés saxons exilés par Charlemagne, le camp national de Sissonne accueillait en 1928, 15.000 chevaux et une garnison de 45.000 personnes hébergées pour la plupart sous des tentes. En 2002, 350 soldats étaient implantés sur ce site de 6.000 hectares. Le camp national accueille toujours des régiments en manœuvre. Cette activité concernait en 2002 près de 170.000 hommes (243.000 hommes reçus en 1995). Il fut alors décider de créer le centre d'entraînement aux actions en milieu urbain. Cette terminologie désigne en fait un lieu divisé en plusieurs zones représentant une ville d'Europe. Elle est délimitée en pavillons, en secteur industriel et comprend un centre ville.

Cette zone d'entraînement pour des unités de fantassins ou des blindés a été édifiée dans le sud du camp, à quelques kilomètres du village de combats existant déjà. Six cent cinquante combattants devraient y venir de toute la France, par rotation, pour une durée de deux semaines. Le 3 septembre 2006, ils étaient 250 pour inaugurer ce centre d'entraînement en zone urbaine (Cenzub). Tous appartenaient au premier régiment de chasseurs parachutistes de Pamiers (Ariège), renforcé par une section du génie de Montauban. Les militaires, venus avec leur propre matériel, occupent les parties annexes du quartier d'Orléans - notamment un ancien dépôt de munitions désaffecté - ainsi que le village fictif de Beauséjour (le sigle technique est «MASTTA» pour Module d'acquisition des savoir-faire techniques et tactiques). Il s'agit d'une agglomération recomposée de toutes pièces, avec son église, son école, sa gare, ses rues étroites et même son bidonville. «*A partir de 2008, c'est au camp de Jeoffrecourt que les manœuvres se se dérouleront. Là encore, il s'agira de reproduire une ville, à l'échelle, mais nous y intégrerons cette fois une zone péri-ubaine avec ses centres commerciaux et ses barres d'immeubles, le tout réparti sur près de deux kilomètres carrés*». Cet espace de combat sera aussi équipé d'un revêtement spécifique permettant aux chars Leclerc d'évoluer. A terme, Sissonne deviendra donc une sorte de référence dans le domaine de l'entraînement en milieu urbain. Ce sera en tout cas le plus complet puisqu'il disposera de tous les outils nécessaires. D'ici quelques mois, un champ de tir en zone urbaine complétera le tout, ce qui permettra d'utiliser à la fois les armes légères et lourdes. Enfin, l'ensemble des exercices sera piloté depuis un poste de commandement situé au cœur du complexe et chaque scène

BURE 2006 DU NOMBRE MAIS PEU DE PERSPECTIVES

Les 28, 29 et 30 juillet ont vu se rassembler entre 1 500 et 3 000 personnes près du site d'enfouissement de déchets nucléaires de Bure en Meuse. La mobilisation était certes plus importante que l'an dernier, mais le contenu politique de ces trois jours était tout aussi flou.

FESTIVAL OU MANIFESTATION ?

Comme l'an dernier, l'événement organisé notamment par le Réseau Sortir du Nucléaire associait manifestations, débats, concerts dans une pâture mise à disposition par un paysan opposant au projet de l'Etat et de l'ANDRA. Sur les lieux, on pouvait trouver les habituels stands de petits artisans ou commerçants biologiques vendant leur camelote, on pouvait s'alimenter auprès d'une cantine bio à prix libre et faire caca et pipi proprement. Toute chose fort sympathique agrémentée d'un nombre plus important de concerts par rapport à l'an dernier. D'ailleurs, l'intensité de l'occupation du lieu semblait proportionnelle à l'imminence d'une performance scénique ; proportion inversée à mesure qu'on s'approchait d'un lieu de débat ou d'un stand. Alors, festival ou événement politique ? Certes, la période est peu propice aux élans militants et même à un intérêt minimum pour la chose politique, pourquoi en irait-il autrement pour l'antinucléaire ? Face au faible intérêt des présents pour le motif fondamental du rassemblement, on ne pouvait que constater une faible substance politique, les faibles forces militantes étant de plus aspirées par les tâches matérielles incontournables dans ce genre d'événement. Visiblement, le choix d'attirer le client avec des décibels plus ou moins métalliques avait sa part de responsabilité dans cette ambiance de vide politique qui ne semblait pas cependant donner le vertige aux organisateurs. La satisfaction se lisait sur la plupart des visages, le nombre semblait suffire en soit quelle que fût sa motivation. Que les festivals se succèdent à l'ombre des miradors intouchables et immuables de l'ANDRA ne semble pas constituer une fatalité effrayante pour nos écologistes responsables. Festoyons, nombreux de surcroît ; les années se succédant feront avancer notre juste cause !

Outre un rassemblement hétéroclite et dilettante, on pouvait regretter également l'absence de présence locale. Plus festivaliers que militants, les gens occupant la place provenaient

Témoignage d'une répression

Petit historique

Le 28 juillet 2006, une «manif-action» qui a tourné en affrontement entre les manifestantEs et les gendarmes, devant le site de l'AND RA [1] à Bure (55) a eu lieu. Une soixantaine de militantEs contre l'enfouissement des déchets nucléaires y été réunis, en marge du festival «Décibel contre la poubelle », nous sommes 4 à avoir été arrétéEs. Suite àune interpellation violente (Mickael a reçu 2 coups de genou dans les testicules et Thyl garde des légères cicatrices des menottes et sans parler des nombreuses insultes subies), nous avons passéEs 36 heures en garde a vue, très dures à supporter, en raison de l'isolement total et de l'inhumanité des interrogatoires.

Après, nous sommes passéEs devant le Juge des libertés et de la détention, qùi nous a appris que nous allions être placéEs en détention provisoire, pour 3 jours, dans l'attente de notre procès en comparution immédiate le 1er août (Blanche a été enfermée à la prison pour femmes de Metz et Mickael. Rémi et Thyl à Bar le Duc).
Mème si certainEs de nous 4 ont ressentiEs un léger «soulagement» en taule après la garde a vue, l'épreuve fut très dure pour nous qui n'avons jamais été derrière les bàrreaux (pressions morales des autres détenuEs et des matonNEs, isolement pour Thyl. fatigue, angoisses ...).
Le mardi 1er août à 14h, après s'ètre entretenuEs très brièvement avec nos avocates (qui nous ont conseilléEs d'accepter la comparution immédiate car sinon on aurait écopé d'au moins encore un mois de taule dans l'attente du procès), le procès a duré 5 heures.
Suite auquel nous avons été reconnuEs coupable pour Blanche d'avoir tiré 2 pierres qui n'ont pas dépassé la grille. derrière laquelle étaient les flics, pour Thyl et Mickaël d'avoir tirée 5 à 6 pierres qui n'ont probablement rien touché et d'avoir **participé à l'incendie et pour Rémi d'avoir participé à** l'incendie en amenant de la paille sur le feu pas encore allumé.

Les *chefs d'inculptions* et *les peines :*

Les chefs d'inculpations retenus contre nous sont les suivant (avec la circonstance atténuante que les faits étaient produits en réunion) :
pour Blanche, Mickael et Thyl :

- Violences volontaires sur 6 agents de la force de l'ordre sans m (ils étaient casqués et armés ???) - Violences volontaires sur un vigile de l'AND RA avec 7 jours d'ITT (une entorse???)
- Provocation d'incendie volontaire sur le site de l'ANDRA (un feu de paille sur la grille en fer???) - Dégradations de 2 voitures de gendarmerie (une vitre cassée)
Ils et elle ont eu les peines de 10 mois dé prisons avec sursis, 2 ans de mise à l'épreuve [2] et 3000 euros de dommages et intérêts pour les gendarmes à trois.
pour Rémi:
- Provocation d'incendie volontaire sur le site de l'ANDRA.
Il a écopé de 6 mois de prisons avec sursis et de 2 ans de mise à l'épreuve (même condition que pour les trois autres).
Et le procès et les peines ne sont pas finis, car les dommages et intérêts de l'ANDRA et du vigile seront établis au tribunal civil de Bar le Duc le 13 novembre 2006 : l'ANDRA demande 127 000 euros pour nous 4

Et *notre histoire dans tout ça* ?

Notre sang-froid de militantEs profondément nonviolentEs, n'a pas pu retenir la rage et la colère, qui brûlent en nous, devant de telles dérives, du système capitaliste autoritaire.

Oui, nous avons jeté quelque pierre (sauf Rémi) ! Oui, nous avons fait brûler de la paille!
Nous n'en sommes pas fièrEs, et nous ne cherchons pas à approuver ces actes. Nous voulons juste les remettre dans leur contexte pour que cha" cunE d'entre nous puissent mieux les comprendre. Ce qui s'est passé, ce soir là, à Bure, même si on ne peut pas dire que c'était organisé et très refléc:-J. nous pensons que cela peut entrer dans une forme de révolte.
Car même si ces moyens n'étaient pas en accord avec notre idéal de paix, nous étions là, pour manifester notre engagement pour un autre futur et contre le nucléo-fascisme.
Nous aurions du être plus intelligent qu'eux, mais ce soir là, comme dans les banlieues en novembre 2005, la diplomatie ne coulait pas dans nos veines. Nous avons vomi notre dégoût de ce monde qui ne nous convient pas et que nous voulons changer.

Appel a la Solidarité:

Nous devons verser 500 euros de dommages et intérêts à chacun des 6 gendarmes qui se sont constitués partie civile. Notre défense organisée dans l'urgence revenait à 1200 euros.
Et par ailleurs l'ANDRA ne réclame pas moins de 127 400 euros en dommages et intérêts. Cette "réclamation" sera traitée par le tribunal Bar le Duc le 13 novembre prochain. D'autres frais de défenses s'ensuivent ... Nous sommes touTEs les 4 précaires ou étudiantEs, et face à ces lourdes condamnations et aux coûts des frais de défense, nous ne somme pas en mesure de les assurer financièrement.
Et oui, la justice est la même pour tous à condition d'avoir le même salaire!
Pour cela, nous appelons toutes les bonnes volontés, à nous soutenir de la manière que vous pouvez: faire passer l'info, créer des collectif de soutien, organiser des concert de soutien, ... Et bien sûr si vous avez les moyen vous pouvez envoyer vos aides financières à : CACENDR 54 / 5 rue du 15 septembre 1944/54320 MAXEVILLE / 06 88 3286 15/ Avec la mention "solidarité procès Bar-le-Duc" inscrite sur post-it joint à votre chèque. La lutte continue!
La révolte est légitime!

Thyl. Blanche, Rémi et Mickael, les 4 comdamnéEs de Bar le Duc

[1] Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs.
[2J (interdiction de sortir du territoire national, interdiction des département de la Meuse et de la HauteMarne, obligation de iravailler, de suivre une formation ou d'être scolariséEs et d'être suivi par un contrôleur judiciaire ainsi que l'obligation de demander l'autorisation au J.A.P.[2] pour un déplacement de plus de 15 jours hors du domicile)

Livres

Guerre d'Algérie : souvenirs d'un appelé anticolonialiste

par Jacques Tourtaux, Editions Scrypta, mai 2006. 200p. 18 €

Jacques est né dans les Ardennes en 1941. Elevé dans un premier temps chez une tante un oncle, sympathisant communiste, puis par sa grand-mère, puis par sa mère et son beau-père, il passe avec succès son Certificat d'Etudes. A 14 ans, il se retrouve apprenti quincaillier. Pour un an. Puis manœuvre dans une briqueterie. A 16 ans, le voilà employé de bureau dans une entreprise textile. Ce qu'il ne sait pas, c'est qu'il est la pour remplacer un jeune homme parti effectuer son service militaire en Algérie. A son retour, il est viré, sans certificat de travail. Il se retrouve pendant 6 mois au chômage, sans indemnités. Il entre au CFPA en peinture. C'est à ce moment qu'il entre au PCF et crée un cercle des Jeunesses Communistes (UJCF) et milite contre la guerre coloniale en Algérie. Il reçoit une convocation pour le Conseil de Révision. Il refuse de s'y rendre. Une nouvelle convocation. Nouveau refus. Les gendarmes viennent le chercher sur son lieu de travail et l'emmènent, menotté, prendre le train à Rethel pur aller faire ses trois jours à Commercy. Son oncle, militant au PCF et à la fédération des cheminots CGT, auquel il s'est confié, lui dit que les actions individuelles ne sont pas payantes et qu'il est préférable de lutter contre la guerre à l'intérieur de son unité. Début 1961, il se retrouve à Marseille pour prendre le bateau, direction Alger. Il fait ses classes au centre d'instruction d'Oued-Smar, compagnie disciplinaire, annexe de la BA 149 de Maison-Blanche, puis rejoint à l'escadron de transmission régional 805 à Mouzaïaville. Suite à une dénonciation pour des tracts contre la guerre qu'il avait fait avec 2 autres appelés, il est muté à la base aérienne opérationnelle (BAO 211) de Telergma, dans le Constantinois où il est affecté à la soute à munition, section disciplinaire de la base. Fin 1962, il est de retour dans les Ardennes, enfin libre. Il deviendra alors cheminot.
De ce passage en Algérie, il garde une dysenterie amibienne et des traumatismes de guerre. «*Les vives et graves souffrances que l'ai subies à l'époque, ont laissé des traces indélébiles et blessures qui m'ont affecté toute ma vie et, encore aujourd'hui, je subis un très important sentiment de culpabilité du fait d'avoir vu des horreurs que je réprouvais*».
45 ans après, Jacques continue à se battre, même s'il a quitté le PCF après 40 ans de militantisme. Car «*celui-ci ne correspond plus à l'idéal pour lequel j'ai donné le meilleur de moi-même*». «*Je dénonce le scandale qui consiste à faire systématiquement appel contre les très rares décisions de justice favorables aux anciens d'Algérie. Par leur immobilisme, TOUS les partis politiques, de droite comme de gauche, siégeant ou ayant siégé au parlement y sont impliqués. Une sorte de consensus s'est instauré. L'administration ainsi «encouragée» fait preuve d'une évidente mauvaise foi*».
Dans de cours chapitres, accompagnés de nombreuses annexes très intéressantes, Jacques nous raconte cette période de sa vie, réglant ses comptes avec les Associations des Victimes de Guerre, les politiques, … A lire absolument.

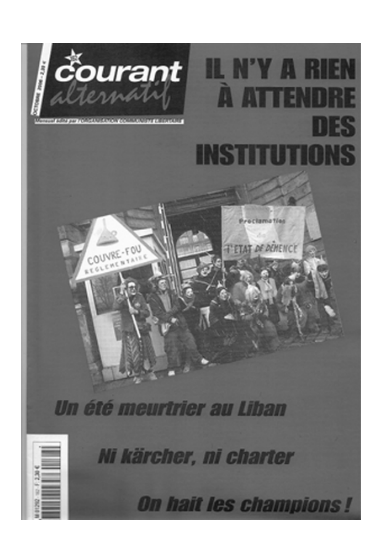
**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr







Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.

Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.

Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.

Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.

Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.

★ Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore

BP 1213

51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h
sur Primitive ,
92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur
l'Eko à Montpellier
et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis,
de 16 h à 20 h,
au 51 rue Landouzy, Reims